

10 7 DEC. 2023

n°.....
Original.....
Copie.....



Mons, le 01 DEC. 2024

Madame Céline TELLIER
Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Etre animal
rue d'Harscamp 22
5000 Namur

Objet : Motion du Conseil Communal montois / crise PFAS

Madame la Ministre de l'Environnement,

Le récent reportage de l'émission "Investigation" du 8 novembre dernier a mis en lumière la problématique des PFAS qui touche particulièrement notre territoire, évoquant des risques sanitaires potentiels pour nos concitoyens. Pour cette raison, le Conseil communal de la Ville de Mons, en date du 21 novembre 2023, a souhaité vous solliciter, ainsi que le Service Public de Wallonie (SPW), afin d'obtenir des informations complémentaires et de prendre des mesures appropriées.

Nous vous faisons donc part, par la présente, des décisions suivantes du Conseil communal du 21 novembre 2023 consistant à :

- Demander au Gouvernement Wallon que le SPW fournisse à la Ville de Mons les informations relatives au cadastre des usines implantées sur le territoire de l'entité montoise qui utilisent des PFAS dans leur process de fabrication et/ou génèrent des rejets de PFAS.
- Solliciter la Société wallonne des Eaux (SWDE) et l'agence de développement territorial du Coeur du Hainaut (IDEA) afin d'étudier la possibilité de filtrer avec du charbon actif l'eau issue du puits de Spiennes, principal distributeur d'eau sur l'entité Montoise, dont le taux de PFAS est le plus élevé (15ng/l).
- Demander au SPW d'adopter des mesures afin d'améliorer les contrôles et l'entretien de la Haine, cours d'eau de 1ère catégorie, dont il est responsable.

Ville de Mons
Catherine MARNEFFE
Echevine de l'Environnement

Grand-Place, 22
B-7000 Mons
Tél. +32 (0) 65 40 59 77
catherine.marneffe@ville.mons.be
www.mons.be



- Demander au Gouvernement wallon que le SPW accompagne les agriculteurs et producteurs locaux impactés par la problématique des PFAS.
- D'organiser des séances d'information en présence de l'ISSEP et du SPW pour présenter aux riverains et aux mandataires, les résultats des analyses d'eaux souterraines et de sols commandées au SPW.
- Demander au SPW de présenter aux participants, aux riverains et aux conseillers communaux les résultats de la campagne de prises de sang réalisées dans le cadre du biomonitoring par l'ISSEP en 2022, dont les analyses avaient été élargies à d'autres composants chimiques, dont les PFAS, ceci en anonymisant les résultats.

Nous sommes convaincus, Madame la Ministre, que vous partagez nos préoccupations et avez à cœur de soutenir les pouvoirs locaux face à cette situation plus que préoccupante, et que vous apporterez des réponses concrètes aux demandes exprimées par notre Conseil Communal.

Recevez, Madame la Ministre, nos plus cordiales salutations.

Par le Collège,
La Directrice Générale,



Cécile BRULARD



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN,



Catherine MARNEFFE

Echevine de la Transition écologique, de la Biodiversité,
de l'Energie-climat et des Marchés Publics

**Conseil communal du 21 novembre 2023****Présents :**

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Madame Catherine HOUDART, 1ère échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 2ème échevine;
Monsieur Achile SAKAS, 3ème échevin;
Monsieur Maxime POURTOIS, 4ème échevin;
Madame Mélanie OUALI, 5ème échevine;
Monsieur Stéphane BERNARD, 6ème échevin;
Madame Catherine MARNEFFE, 7ème échevine;
Madame Marie MEUNIER, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Monsieur François COLLETTE, Monsieur Marc DARVILLE, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Monsieur Bruno ROSSI, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Françoise COLINIA, Madame Khadija NAHIME, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Sandrine JOB, Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Yves ANDRE, Madame Colette WUILBAUT- VAN HOORDE, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Samuel QUIEVY, Monsieur Fabio RICCOBENE, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Madame Lucia GIUNTA, Monsieur Julien DELPLANQUE, Monsieur Jean-Luc BAUVOIS, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Baptiste COPPENS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Excusés :

Monsieur Vincent CREPIN, Madame Cécile BLONDEAU, Conseillers;

Absent :

Monsieur John JOOS, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Elio DI RUPO, Madame Savine MOUCHERON, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Brahim OSIYER, Conseillers;

Objet : DG/SG/Proposition de motion relative aux difficultés rencontrées sur le territoire montois à cause des PFAS. Point inscrit à la demande des représentants du groupe MONS EN MIEUX !

Service : Direction générale

Référence : DIRGEN/2023-9400

Le Conseil communal,

Délibérant en séance publique,

Vu la proposition de motion relative aux difficultés rencontrées sur le territoire montois à cause des PFAS, inscrite à la demande de l'ensemble des représentants du groupe MONS EN MIEUX ! et libellée comme suit :

"Considérant

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sont un groupe de substances chimiques fabriquées par l'homme qui sont utilisées dans une grande variété d'applications en raison de leurs propriétés hydrofuges, anti-graisse et anti-salissures. Ces produits sont notamment présents dans les textiles, les produits ménagers, la lutte contre les incendies, l'automobile, l'agroalimentaire, la construction et l'électronique. L'exposition aux PFAS peut avoir des effets néfastes sur l'environnement et sur la santé humaine et animale.

La directive 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 prévoit un seuil maximum de 100 ng/l de PFAS dans les eaux de distribution à partir de janvier 2026.

Plusieurs puits alimentent en eau les foyers montois dont notamment les

Puits de Spiennes : 15 ng/l

Puits de Ghlin : <1 ng/l

Puits de Thieusies : <1 ng/l

Captages de Bray, d'Estinnes-au-Val et de Grand-Reng : <1 ng/l

La grande majorité des maisons montoises dépendent du puits de Spiennes qui est géré par l'IDEA.

DG/SG/Proposition de motion relative aux difficultés rencontrées sur le territoire montois à cause des PFAS. Point inscrit à la demande des représentants du groupe MONS EN MIEUX !

L'émission #Investigation du mercredi 8 novembre 2023 de la RTBF a démontré des rejets de PFAS dans la Haine par des entreprises de notre territoire dont certains dans des proportions inquiétantes.

L'information émanant de la Ministre wallonne de l'Environnement, du Service public de Wallonie (SPW) et de la Société wallonne des Eaux (SWDE) a été défailante.

Le collège des bourgmestre et échevins a déconseillé aux riverains de Nimy et d'Obourg de consommer les oeufs et légumes issus de la production locale.

L'information aux riverains doit être largement améliorée.

Il faut pouvoir mettre en place des relevés réguliers, un suivi de la santé des citoyens et un système d'information automatique pour les riverains.

En conséquence,

Le Conseil communal décide par ... voix favorables, ... contre et ... abstentions:

Art. 1 : Le collège doit fournir aux membres du conseil communal toutes les informations dont il dispose concernant la présence de PFAS sur le territoire, dont notamment les permis d'environnement qui ont été acceptés.

Art. 2 : Le collège doit prévoir une information complète sur la présence de PFAS dans l'eau de distribution dans le prochain MonsMag afin d'informer les personnes en situation de rupture numérique.

Art. 3 : Le collège doit solliciter la Société wallonne des Eaux (SWDE) et l'agence de développement territorial du coeur du Hainaut (IDEA) afin d'étudier la possibilité de filtrer avec du charbon actif l'eau issue du puits de Spiennes.

Art. 4 : Le collège doit prendre des mesures afin d'améliorer les contrôles et l'entretien de la Haine via le Contrat Rivière Haine.

Art. 5 : Le collège doit accompagner nos agriculteurs, agricultrices et producteurs locaux qui dépendent de l'eau de distribution pour tout ou partie de leur production."

Considérant les amendements proposés par les groupes ECOLO ET PS formulés comme suit:

1er amendement – La décision proposée initialement est remplacée par :

Art. 1 : Le collège doit fournir aux membres du conseil communal toutes les informations dont il dispose concernant la présence de PFAS sur le territoire, dont notamment les permis d'environnement qui ont été acceptés.

Art. 2 : Le collège doit prévoir une information complète sur la présence de PFAS dans l'eau de distribution dans le prochain MonsMag afin d'informer les personnes en situation de rupture numérique.

Art. 3 : Le collège doit solliciter la Société wallonne des Eaux (SWDE) et l'agence de développement territorial du coeur du Hainaut (IDEA) afin d'étudier la possibilité de filtrer avec du charbon actif l'eau issue du puits de Spiennes.

Art. 4 : Le collège doit demander au SPW d'adopter des mesures afin d'améliorer les contrôles et l'entretien de la Haine, cours d'eau de 1er catégorie dont il est responsable.

Art.5 : Le Collège doit demander au Gouvernement wallon que le SPW accompagne les agriculteurs, agricultrices et producteurs locaux impactés par la problématique des PFAS

Proposition de décision

Par ... voix pour, ... contre et ... abstentions, le Conseil communal de la Ville de Mons :

1. Décide de remplacer la proposition de décision initiale par :

Art. 1 : Le collège doit fournir aux membres du conseil communal toutes les informations dont il dispose concernant la présence de PFAS sur le territoire, dont notamment les permis d'environnement qui ont été acceptés.

Art. 2 : Le collège doit prévoir une information complète sur la présence de PFAS dans l'eau de distribution dans le prochain MonsMag afin d'informer les personnes en situation de rupture numérique.

Art. 3 : Le collège doit solliciter la Société wallonne des Eaux (SWDE) et l'agence de développement territorial du coeur du Hainaut (IDEA) afin d'étudier la possibilité de filtrer avec du charbon actif l'eau issue du puits de Spiennes.

Art. 4 : Le collège doit demander au SPW d'adopter des mesures afin d'améliorer les contrôles et l'entretien de la Haine, cours d'eau de 1er catégorie dont il est responsable.

Art.5 : Le Collège doit demander au Gouvernement wallon que le SPW accompagne les agriculteurs, agricultrices et producteurs locaux impactés par la problématique des PFAS;

Considérant que Monsieur Le Président de séance propose de passer au vote de l'amendement tel que proposé par les groupe ECOLO et PS;

PS: Pour

DG/SG/Proposition de motion relative aux difficultés rencontrées sur le territoire montois à cause des PFAS. Point inscrit à la demande des représentants du groupe MONS EN MIEUX !

Ecolo: Pour
PTB: Pour
Engagés: Pour
MeM: Pour

Que le texte tel qu'amendé est adopté à l'unanimité;

Le Conseil Communal

DECIDE à l'unanimité que;

Considérant que les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sont un groupe de substances chimiques fabriquées par l'homme qui sont utilisées dans une grande variété d'applications en raison de leurs propriétés hydrofuges, anti-graisse et anti-salissures. Ces produits sont notamment présents dans les textiles, les produits ménagers, la lutte contre les incendies, l'automobile, l'agroalimentaire, la construction et l'électronique. Que l'exposition aux PFAS peut avoir des effets néfastes sur l'environnement et sur la santé humaine et animale. Que la directive 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 prévoit un seuil maximum de 100 ng/l de PFAS dans les eaux de distribution à partir de janvier 2026. Que plusieurs puits alimentent en eau les foyers montois dont notamment les Puits de Spiennes : 15 ng/l Puits de Ghlin : <1 ng/l Puits de Thieusies : <1 ng/l Captages de Bray, d'Estinnes-au-Val et de Grand-Reng : <1 ng/l. Que la grande majorité des maisons montoises dépendent du puits de Spiennes qui est géré par l'IDEA. Que l'émission #Investigation du mercredi 8 novembre 2023 de la RTBF a démontré des rejets de PFAS dans la Haine par des entreprises de notre territoire dont certains dans des proportions inquiétantes. Que l'information émanant de la Ministre wallonne de l'Environnement, du Service public de Wallonie (SPW) et de la Société wallonne des Eaux (SWDE) a été défailante. Que le collège des bourgmestre et échevins a déconseillé aux riverains de Nimy et d'Obourg de consommer les oeufs et légumes issus de la production locale. L'information aux riverains doit être largement améliorée. Qu'il faut pouvoir mettre en place des relevés réguliers, un suivi de la santé des citoyens et un système d'information automatique pour les riverains.

Art. 1 : Le collège doit fournir aux membres du conseil communal toutes les informations dont il dispose concernant la présence de PFAS sur le territoire, dont notamment les permis d'environnement qui ont été acceptés.

Art. 2 : Le collège doit prévoir une information complète sur la présence de PFAS dans l'eau de distribution dans le prochain MonsMag afin d'informer les personnes en situation de rupture numérique.

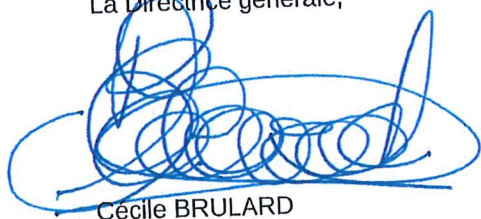
Art. 3 : Le collège doit solliciter la Société wallonne des Eaux (SWDE) et l'agence de développement territorial du coeur du Hainaut (IDEA) afin d'étudier la possibilité de filtrer avec du charbon actif l'eau issue du puits de Spiennes.

Art. 4 : Le collège doit demander au SPW d'adopter des mesures afin d'améliorer les contrôles et l'entretien de la Haine, cours d'eau de 1er catégorie dont il est responsable.

Art.5 : Le Collège doit demander au Gouvernement wallon que le SPW accompagne les agriculteurs, agricultrices et producteurs locaux impactés par la problématique des PFAS

Par le Conseil communal :

La Directrice générale,


Cécile BRULARD

Le Bourgmestre - Président,



Nicolas MARTIN

DG/SG/Proposition de motion relative aux difficultés rencontrées sur le territoire montois à cause des PFAS. Point inscrit à la demande des représentants du groupe MONS EN MIEUX !



Le Conseil communal

■ Extrait de Procès-verbal

Ville de Mons
Province de Hainaut
Hôtel de Ville de Mons
Grand-Place 22
7000 Mons

Conseil communal du 21 novembre 2023

Présents :

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;
Madame Catherine HOUDART, 1ère échevine;
Madame Charlotte DE JAER, 2ème échevine;
Monsieur Achille SAKAS, 3ème échevin;
Monsieur Maxime POURTOIS, 4ème échevin;
Madame Mélanie OUALI, 5ème échevine;
Monsieur Stéphane BERNARD, 6ème échevin;
Madame Catherine MARNEFFE, 7ème échevine;
Madame Marie MEUNIER, Présidente du CPAS;
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Monsieur François COLLETTE, Monsieur Marc DARVILLE, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Monsieur Bruno ROSSI, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Françoise COLINIA, Madame Khadija NAHIME, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Sandrine JOB, Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Yves ANDRE, Madame Colette WUILBAUT- VAN HOORDE, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Samuël QUIEVY, Monsieur Fabio RICCOBENE, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Madame Lucia GIUNTA, Monsieur Julien DELPLANQUE, Monsieur Jean-Luc BAUVOIS, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Baptiste COPPENS, Conseillers;
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

Excusés :

Monsieur Vincent CREPIN, Madame Cécile BLONDEAU, Conseillers;

Absent :

Monsieur John JOOS, Conseiller;

Absents pour ce point :

Monsieur Elío DI RUPO, Madame Savine MOUCHERON, Madame Opaline MEUNIER, Conseillers;

Objet : DG/SG/Proposition de motion relative à la présence de PFAS dans l'environnement. Point inscrit à la demande de Monsieur le Conseiller communal Yves ANDRE (LES ENGAGES)

Service : Direction générale

Référence : DIRGEN/2023-9395

Le Conseil communal,

Délibérant en séance publique,

Vu la proposition de motion relative à la présence de PFAS dans l'environnement, inscrite à la demande de Monsieur le Conseiller communal Yves ANDRE (LES ENGAGES) et libellée comme suit :

" Considérant le reportage de l'émission « Investigation » de la RTBF du mercredi 8 novembre
Considérant les risques sanitaires potentiels encourus par nos concitoyens

Il est proposé la motion suivante :

Le conseil communal décide par voix favorables, contre et abstentions de:

Article 1 :

De mandater le collège de la ville de Mons afin d'interpeler La Ministre Tellier sur la situation mise en évidence lors de cette émission en termes de rejets de PFAS par les entreprises implantées sur la commune d'Obourg

Article 2 :

De demander à la Ministre Tellier de recenser les usines implantées sur le territoire de l'entité montoise qui utilisent des PFAS dans leur process de fabrication et de fournir cette information à tous les conseillers communaux

DG/SG/Proposition de motion relative à la présence de PFAS dans l'environnement. Point inscrit à la demande de Monsieur le Conseiller communal Yves ANDRE (LES ENGAGES)

Imprimé le 30/11/23 à 09:20

Conseil communal du 21 novembre 2023

Article 3 :

De demander à la Ministre Morreale une campagne de prises de sang sur base volontaire de tous les habitants susceptibles d'être affectés par une contamination au PFAS, d'assurer un monitoring régulier des volontaires, de communiquer le résultat de ces études à tous les conseillers communaux en anonymisant ces résultats et de fournir les résultats aux médecins de famille des volontaires."

Considérant les amendements proposés en séance par les groupes ECOLO et PS, libellés comme suit:

1er amendement – La décision proposée initialement est remplacée par :

1. De faire le bilan sur les contacts pris et les informations obtenues par le collège de la ville de Mons auprès de la Ministre Tellier et du SPW sur la situation mise en évidence lors de cette émission en termes de rejets de PFAS par les entreprises implantées sur la commune d'Obourg
2. De demander à la Ministre Tellier que le SPW fournisse à la ville de Mons les informations relatives aux cadastre des usines implantées sur le territoire de l'entité montoise qui utilisent des PFAS dans leur process de fabrication et/ou génèrent des rejets de PFAS
3. D'organiser des séances d'information en présence de l'ISSEP et du SPW pour présenter aux riverains et aux mandataires, les résultats des analyses d'eaux souterraines et de sols commandées au SPW
4. De demander au SPW de présenter aux participants, aux riverains et aux conseillers communaux les résultats de la campagne de prises de sang réalisés dans le cadre du biomonitoring, par l'ISSEP en 2022 dont les analyses ont été élargie à d'autres composants chimiques, dont les PFAS, ceci en anonymisant les résultats
5. De demander au GW et au SPW, d'élargir le biomonitoring aux citoyens volontaires susceptibles d'être affectés par une contamination au PFAS

Proposition de décision

Par ... voix pour, ... contre et ... abstentions, le Conseil communal de la Ville de Mons :

Décide de remplacer la proposition de décision initiale par :

1. De faire le bilan sur les contacts pris et les informations obtenues par le collège de la ville de Mons auprès de la Ministre Tellier et du SPW sur la situation mise en évidence lors de cette émission en termes de rejets de PFAS par les entreprises implantées sur la commune d'Obourg
2. De demander à la Ministre Tellier que le SPW fournisse à la ville de Mons les informations relatives aux cadastre des usines implantées sur le territoire de l'entité montoise qui utilisent des PFAS dans leur process de fabrication et/ou génèrent des rejets de PFAS
3. D'organiser des séances d'information en présence de l'ISSEP et du SPW pour présenter aux riverains et aux mandataires, les résultats des analyses d'eaux souterraines et de sols commandées au SPW
4. De demander au SPW de présenter aux participants, aux riverains et aux conseillers communaux les résultats de la campagne de prises de sang réalisés dans le cadre du biomonitoring, par l'ISSEP en 2022 dont les analyses ont été élargie à d'autres composants chimiques, dont les PFAS, ceci en anonymisant les résultats
5. De demander au GW et au SPW, d'élargir le biomonitoring aux citoyens volontaires susceptibles d'être affectés par une contamination au PFAS;

Considérant que Monsieur Le Président de séance propose de voter l'amendement proposé:

PS: Pour

Ecolo: Pour

Engagés: Pour

PTB: Pour

MeM: Pour

Que le texte tel qu'amendé est approuvé à l'unanimité;

Le conseil communal

DG/SG/Proposition de motion relative à la présence de PFAS dans l'environnement. Point inscrit à la demande de Monsieur le Conseiller communal Yves ANDRE (LES ENGAGES)

Imprimé le 30/11/23 à 09:20

Conseil communal du 21 novembre 2023

2 / 3

DECIDE, à l'unanimité,

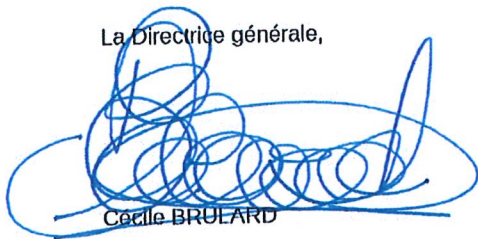
Considérant le reportage de l'émission « Investigation » de la RTBF du mercredi 8 novembre

Considérant les risques sanitaires potentiels encourus par nos concitoyens

1. De faire le bilan sur les contacts pris et les informations obtenues par le collège de la ville de Mons auprès de la Ministre Tellier et du SPW sur la situation mise en évidence lors de cette émission en termes de rejets de PFAS par les entreprises implantées sur la commune d'Obourg;
2. De demander à la Ministre Tellier que le SPW fournisse à la ville de Mons les informations relatives aux cadastre les usines implantées sur le territoire de l'entité montoise qui utilisent des PFAS dans leur process de fabrication et/ou génèrent des rejets de PFAS;
3. D'organiser des séances d'information en présence de l'ISSEP et du SPW pour présenter aux riverains et aux mandataires, les résultats des analyses d'eaux souterraines et de sols commandées au SPW;
4. De demander au SPW de présenter aux participants, aux riverains et aux conseillers communaux les résultats de la campagne de prises de sang réalisés dans le cadre du biomonitoring, par l'ISSEP en 2022 dont les analyses ont été élargie à d'autres composants chimiques, dont les PFAS, ceci en anonymisant les résultats;
5. De demander au GW et au SPW, d'élargir le biomonitoring aux citoyens volontaires susceptibles d'être affectés par une contamination au PFAS;

Par le Conseil communal :

La Directrice générale,


Cécile BRULARD

Le Bourgmestre - Président,



Nicolas MARTIN

DG/SG/Proposition de motion relative à la présence de PFAS dans l'environnement. Point inscrit à la demande de Monsieur le Conseiller communal Yves ANDRE (LES ENGAGES)

